

## Bulletin de souscription à la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE

La SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE (Cinergie) a pour objet social de développer la production citoyenne d'électricité par des sources d'énergie d'origine renouvelable en Normandie, et plus largement de concourir au développement durable et à la transition énergétique, dans leur dimension économique, sociale, environnementale et participative.

### Je soussigné-e,

Pour les personnes morales remplir l'identité du représentant légal et fournir ses pièces d'identité

Madame  Monsieur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né-e le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Dpt : \_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-mail : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

-----  
Nom de la structure : \_\_\_\_\_

Adresse de la structure : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Forme juridique : \_\_\_\_\_

SIREN : \_\_\_\_\_

### déclare vouloir

devenir actionnaire de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE (Cinergie), SAS à capital variable et souscrire \_\_\_\_\_ (en lettres) ( \_\_\_\_\_ en chiffres) actions de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE x 100 €, soit \_\_\_\_\_ € (en chiffres).

- ✓ J'ai pris connaissance et j'accepte pleinement les statuts de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE. J'ai conscience que tout investissement comporte des risques de perte partielle ou totale de capital.
- ✓ J'accepte d'être convoqué-e aux assemblées générales par courriel, que la société ait recours à la transmission par voie électronique en lieu et place de l'envoi postal lors de l'exécution des formalités de convocation, d'envoi de documents d'informations et de vote à distance. L'envoi des documents sera effectué à l'adresse courriel indiquée ci-dessus ou à la nouvelle adresse communiquée par écrit à la société au moins huit jours avant ledit envoi. Cette autorisation a comme seul objectif de faciliter la gestion de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE, limiter les frais de gestion et économiser le papier.
- ✓ Je reconnais conserver une copie du présent bulletin, signé de ma part, sur papier libre.

Fait en 2 exemplaires à \_\_\_\_\_, le \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Signature :

## Marche à suivre :

- o Lire les statuts disponibles en ligne sur <https://cinergie.fr/> ou les demander sur [contact@cinergie.fr](mailto:contact@cinergie.fr)
- o Remplir le formulaire et le signer en deux exemplaires.
- o Envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE**  
**45, avenue Robert Hooke 76800 Saint-Étienne du Rouvray**

- la page 1 du bulletin de souscription correspondant au formulaire ;
  - **et, pour la souscription d'un montant supérieur à 1.000 euros, une copie recto-verso d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois (indiquant prénom et nom) ;**
  - pour les sociétés, un Kbis de moins de 3 mois, ou, pour les associations, un acte prouvant la création.
- o Conserver le second exemplaire signé du bulletin de souscription.
  - o Effectuer un virement de la somme totale sur le compte de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE, dont les coordonnées bancaires sont :

Crédit Mutuel  
IBAN : FR76 1027 8021 6500 0204 5190 280  
BIC : CMCIFR2A

Si ce n'est pas possible, vous pouvez également envoyer par le même courrier un chèque à l'ordre de la SAS CITOYENS NORMANDS DE L'ÉNERGIE.

**Une attestation de souscription vous sera alors envoyée sur demande.**

## Informations complémentaires sur l'actionnariat proposé par la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE :

### Traitement de vos données personnelles :

Les informations que vous nous communiquez feront l'objet d'un traitement automatisé destiné à vous communiquer votre attestation de souscription ainsi les informations utiles au fonctionnement de la société dont vous êtes actionnaire.

Le traitement de vos données personnelles est effectué sous la responsabilité de la société par actions simplifiée Citoyens Normands de l'éNERGIE qui a désigné un responsable du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) ; seules les structures internes de cette société pourront être destinataires de ces données.

Vos données personnelles seront conservées pour la durée nécessaire à l'accomplissement des droits et obligations inhérents à votre qualité d'actionnaire.

Elles seront ensuite supprimées. Par exception, elles pourront être archivées pour gérer les réclamations et contentieux en cours ainsi que pour répondre à nos obligations légales et réglementaires.

Vous bénéficiez sur vos données personnelles d'un droit d'accès et de rectification.

Pour exercer vos droits vous pouvez en faire la demande à l'adresse suivante : SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE - Responsable RGPD - 45 avenue Robert Hooke 76800 Saint-Etienne du Rouvray. Vous pouvez également directement le contacter directement à l'adresse suivante [referentrgpd@cinergie.fr](mailto:referentrgpd@cinergie.fr)

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX 07

## **Comment fonctionne la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE ?**

La SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE est une entreprise commerciale, de type Société par Actions Simplifiée à capital variable. Les SAS obéissent à des règles de fonctionnement et d'organisation très souples, définies essentiellement dans leurs statuts. La SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE s'inscrit dans l'Économie Sociale et Solidaire, la participation à la gouvernance n'est pas seulement liée aux apports en capital.

Les statuts de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE sont envoyés par courriel sur simple demande et disponibles sur la page internet suivante : <https://www.cinergie.fr/>

## **Qu'est-ce qu'une action de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE ?**

C'est un titre de copropriété, une part de son capital. Les actions de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE et l'ensemble des titres ne sont pas admissibles aux négociations sur un marché réglementé ou sur un système multilatéral de négociation.

Les actions sont nominatives, non négociables et indivisibles à l'égard de la société. La société ne reconnaît qu'un propriétaire pour chacune d'elles. Elles sont inscrites en compte, au nom des associé-e-s, sur un registre tenu par la société dans des conditions et modalités fixées par la loi. La valeur nominale de l'action est de cent (100) euros.

## **Qu'est-ce que le capital d'une société ?**

Le capital de la société est constitué de l'ensemble des actions souscrites. Il garantit la solidité financière de la société. Il lui permet de développer de nouveaux services, activités ou sites de production d'énergie renouvelable, et de constituer un fond de garantie et d'investissement nécessaires à son développement. Le capital de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE est variable : il peut notamment être augmenté à chaque instant, par l'achat de nouvelles actions.

## **Qui peut souscrire des actions ?**

Toute personne physique :

- Majeure ou majeure sous tutelle ;
- Mineure émancipée ou non émancipée représentée par son tuteur ou administrateur légal ;

Toute personne morale disposant d'un numéro SIREN.

## **Combien de temps garder ses actions ?**

Les actions ne peuvent être cédées ou remboursées pendant les cinq (5) premières années de détention, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Comité de pilotage. Par nature, les projets de production d'énergie sont des investissements à long terme et il est conseillé de conserver les actions pendant plus de 10 ans.

## **Rémunération des actions :**

Le cas échéant (exercice bénéficiaire), une rémunération peut être versée, sur décision de l'assemblée générale, souveraine en la matière. Aucun rendement ne peut être garanti. La souscription au capital de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE ne donne pas droit à une réduction d'impôts.

## **Participation à la gouvernance :**

Quel que soit le montant du capital apporté, chaque associé(e) dispose d'une voix au sein de son collège d'appartenance à la société en application du principe coopératif « une personne = une voix ». La propriété d'une action emporte de plein droit l'adhésion aux statuts et aux décisions de l'assemblée générale.

Chaque année, tous les actionnaires sont convoqués à l'Assemblée Générale et peuvent donc ainsi participer à ses décisions.

## **Que risque-t-on en achetant des actions de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE ?**

Les principaux facteurs de risques sont liés aux évolutions de la législation (modification du tarif d'achat de l'électricité notamment) et aux retards possibles de certains projets liés à des raisons techniques ou réglementaires. Le capital investi, tout comme la rentabilité escomptée, ne sont pas garantis.

La responsabilité des associés (c'est-à-dire le risque pris) est limitée à leurs apports.

**IMPORTANT** : Ces informations sont une sélection des principales clauses concernant l'actionnariat. Seules les dispositions figurant dans les statuts de la SAS Citoyens Normands de l'éNERGIE font foi.

Merci pour  
votre engagement  
dans la transition énergétique  
aux côtés de Cinergie !!!

